

- Localisation des habitations les plus proches



L'analyse effectuée lors de la visite de terrain a permis de confirmer que le site était peu visible des environs mais également d'identifier 3 zones de vues où des habitations possèdent des vues sur les parcelles du projet (cf, zones A, B et C ci-après).

Les diapositives suivantes présentent des photomontages de ces 3 points de vue.

Enfin, le projet a été présenté avec les agriculteurs concernés en mairie de Guénin le 26 Janvier 2026 et a obtenu le soutien du maire.

Par ailleurs, le projet de volières agrivoltaïques respectera les dispositions de l'arrêté du 26 Janvier 2007 relatif aux conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

- Point de vue n°1



- Point de vue n°2 et 3



Point de vue n°2



Point de vue n°3

- Localisation des différents points de vue : Insertion paysagère et photomontages



- Insertion paysagère : Point de vue A en période hivernale



Situation actuelle



Situation avec projet

- Insertion paysagère : Point de vue B en période hivernale



Situation actuelle



Situation avec projet

- Insertion paysagère : Point de vue C



Situation actuelle en Hiver



Photomontage avec haie de pommier sans feuilles (hiver)



Photomontage avec haie de pommier avec feuilles

- Localisation de la haie paysagère de Pommiers



..... Plantation de 25 à 35 pommiers